

Economie numérique et mobilité des compétences : Vers une nouvelle configuration du marché de travail en Algérie ?

Docteur Mohamed Saib MUSETTE
Sociologue, Directeur de Recherche,
CREAD – Alger (Algérie).

Docteur Yasmine Musette
Faculté des sciences humaines et
sociales, Université Alger 2.

Résumé

L'Algérie est entrée progressivement dans l'économie numérique (Digital Economy) depuis le début de ce millénaire. Avec l'évènement de la pandémie, elle a été forcée d'accélérer le rythme dans ce domaine pour éviter l'effondrement de son économie. Cette digitalisation avait déjà commencé à transformer, d'une part la demande de main-d'œuvre et l'organisation du travail pour les entreprises. D'autre part, l'offre de travail de la nouvelle génération et la formation continue des travailleurs, ont imposé une révision du système d'éducation et de formation. De ce fait, les rapports entre le système d'éducation-formation et le monde du travail sont soumis à une forte pression d'appareillage pour entrer dans l'économie numérique.

Mots clés: économie numérique, mobilité des compétences, marché du travail, souveraineté.

المخلص

دخلت الجزائر تدريجيا في الاقتصاد الرقمي منذ بداية الألفية الحالية. مع انتشار الجائحة، اضطرت إلى تسريع الوتيرة في هذا المجال من أجل تجنب انهيار اقتصادها. وقد بدأ هذا التحول الرقمي بالفعل من جهة في تحويل الطلب على اليد العاملة وتنظيم العمل للشركات. ومن جهة أخرى، فإن عرض العمل للجيل الجديد والتكوين المتواصل للعمال فرضا إعادة النظر في نظام التعليم والتكوين. ونتيجة لذلك، فإن العلاقات بين نظام التعليم-التكوين وعالم العمل تخضع لضغوطات قوية للدخول في الاقتصاد الرقمي.

الكلمات المفتاحية: اقتصاد رقمي، تنقل المهارات، سوق العمل، السيادة.

Introduction

L'Algérie est entrée progressivement dans la quatrième révolution de l'économie monde⁽¹⁾, marquée par l'avènement de la digitalisation des activités humaines et sociales, introduite d'abord par la nouvelle technologie de l'information et la communication (NTIC). Cette insertion a été accélérée récemment durant la pandémie mondiale COVID-19.

Deux rapports récents indiquent des transformations importantes, introduites par l'économie numérique et ses effets sur le travail dans le monde et en Afrique.

Le rapport du BIT affirme que « l'essor de l'économie numérique va de pair avec le développement de plusieurs technologies des logiciels, notamment l'intelligence artificielle (IA), l'informatique en nuage et les chaînes de blocs » (BIT, 2021, p. 37). Le rapport précise les caractéristiques de cette économie mais aussi les transformations dans le monde du travail, avec des défis relatifs au travail décent. Le rapport de l'OCDE s'interroge sur la digitalisation des économies africaines à l'aune des perspectives de l'Union Africaine 2063.

Ce rapport identifie quatre axes : (i) Assurer l'accès universel aux solutions numériques les plus adaptées aux contextes locaux ; (ii) Faire du numérique un levier de la productivité, notamment pour les PME ; (iii) Développer des compétences spécifiques à la quatrième révolution industrielle ; et (iv) Coordonner les diverses stratégies du numérique aux niveaux continental, régional, national et local. Les projections invitent toutefois à des prudenances quant à une nouvelle dynamique impulsée à l'économie informelle en Afrique : L'apparition de nouvelles formes de travail indépendant à travers l'utilisation de plateformes électroniques et d'applications numériques, appelle au renforcement des cadres réglementaires et des régimes de protection sociale pour éviter des conditions de travail précaires (CUA/OCDE, 2021, p. 33).

Ces deux rapports convergent sur un effet de l'économie numérique quant à la précarisation du travail et à une révision de la réglementation des nouvelles formes d'organisation du travail. Certes, des métiers vont dispa-

raitre mais aussi de nouveaux métiers vont émerger. La précarisation et l'employabilité des travailleurs sont importantes à analyser. En corolaire, un des effets de la progression rapide de la digitalisation de la vie économique et sociale est celui du besoin des compétences, notamment dans les filières Sciences, Technologie, Ingénieurs et Mathématiques (STIM) sur lesquels reposent l'innovation et la concurrence au niveau mondial. L'avenir de l'entreprise, c'est aussi l'avenir du travail. En 2015, pour le centenaire de l'OIT, une initiative sur l'avenir du travail fut engagée pour situer la nature des transformations dans le monde du travail (OIT, 2019).

La conjoncture de la pandémie a imposé une accélération dans la création des plateformes numériques partout dans le monde, y compris en Algérie. Tous les secteurs ont été contraints à modifier les conditions de travail notamment avec l'adoption du travail à domicile⁽²⁾, sans pour autant disposer d'une réglementation adaptée à la crise sanitaire. Le télétravail est devenu une réalité, tout comme l'enseignement à distance pour ne pas interrompre le processus de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur. Les formes hybrides du travail comme de l'enseignement (en présentiel et à distance) méritent d'être règlementées.

La question centrale revient alors aux capacités des systèmes d'éducation et de formation à opérer une mutation imposée par le nouvel environnement mondial quant à l'avenir du travail et à l'attractivité de nos compétences dans un monde digitalisé. Notre analyse est fondée sur une enquête de l'avenir du travail (2017) en fonction des besoins en compétences par les entreprises algériennes et sur une autre étude sur Jeunesse et Mobilité (2021). La régulation du marché du travail en Algérie mérite une révision profonde face aux transformations imposées par l'économie numérique. La révision du code du travail, en légistique depuis des années, est devenue indispensable.

Les indices indiquent que les faiblesses de notre économie peuvent être atténuées pour combler le retard du numérique. Les récentes décisions des autorités algériennes, pour soutenir l'employabilité des sortants de l'enseignement supérieur et répondre aux besoins des entreprises, semblent être opportunes. Le marché mondial du travail des compétences demeure un risque permanent pour l'Algérie face à l'attraction des pays

industrialisés par les chasseurs des talents. Il ne s'agit pas exclusivement de formation ou de mobilité des compétences mais surtout d'une nouvelle configuration du marché du travail.

La structure de l'étude est organisée en quatre sections. La première propose une vision globale de l'état de l'économie numérique en Algérie. La deuxième invite à un regard sur la réalité du monde du travail en Algérie. La troisième section porte sur une ouverture de la mobilité des compétences notamment dans un contexte mondial marqué par une accélération à « la course aux talents ». Enfin, la dernière section porte sur la nécessité d'une nouvelle configuration du marché du travail, déjà mise en œuvre par les géants de l'économie numérique.

1. L'Algérie est entrée dans la quatrième révolution mondiale

L'entrée de l'Algérie dans cette révolution est construite en trois étapes: d'abord, par la mise en place d'un cadre réglementaire, puis par l'investissement dans les plateformes numériques et enfin, par l'accélération de la digitalisation.

- Avec l'avènement des TIC, l'Algérie s'est donnée d'abord un cadre réglementaire au début des années 2000. Ce cadre a été renforcé depuis avec toute une série de réglementations qui reste encore à parfaire dans le nouvel environnement provoqué par la crise sanitaire mondiale;
- L'investissement dans les plateformes numériques est important mais reste encore insuffisant pour une inclusion substantielle de la population et une consolidation du tissu économique. Il est à noter que le recours au satellite de télécommunications algérien placé en orbite géostationnaire, en 2017, constitue un apport exceptionnel pour la réduction des coûts et un gain en débit sur internet;
- La génération 2000 est née avec une télécommande à la main (Musette M. S., 2012). La jeunesse d'aujourd'hui est fortement connectée. Cette génération évolue avec la progression du numérique, en développant une culture qui défie et transforme les codes sociaux universels. Elle constitue un atout pour la réussite de la digitalisation.

Selon l'indice de mesure de la performance de l'économie numérique (Dutta & Lanvin, 2020), l'Algérie, en 2020, a occupé le 107^{ème} rang sur 130 économies du monde. Cet indice est calculé sur la base de 60

indicateurs divisés en quatre piliers : (i) la performance technologique (accès, contenu et technologie du futur) classée au 108^{ème} rang ; (ii) Les acteurs (les individus, le gouvernement et les affaires) sont les mieux classés, au 86^{ème} rang mondial ; (iii) la gouvernance, déclinée selon le niveau de confiance, la régulation et l'inclusion semble être très mal classée, au 120^{ème} rang ; enfin, (iv) l'impact de la digitalisation sur l'économie, sur la qualité de la vie ou encore sur l'atteinte des objectifs du développement durable est classé au 101^{ème} rang des pays soumis à cet examen.

Ce classement mondial est dû à l'absence de plusieurs données. Certes le e-commerce reste peu développé, puis, la monétique n'a pas encore la confiance totale des usagers. On a pu observer une amélioration en termes de porteurs de la carte bancaire et postale ces dernières années ; mais elles sont utilisées plus pour le retrait que pour le paiement électronique. Ensuite, les entreprises algériennes ne disposent pas toutes de site web... Les entreprises naviguent encore dans le flou, quant à leur devenir et leurs besoins en ressources humaines. La crise sanitaire a encore apporté plus d'incertitudes pour certains secteurs durement affectés.

2. Besoin des compétences des entreprises algériennes

Certes, le nombre de chômeurs dans le monde estimé à 200 millions en 2013, en 2019 a connu un repli avec 172 millions, mais la crise sanitaire a impacté lourdement sur l'économie mondiale (BIT, 2019). Une reprise à la hausse est une certitude même s'il est encore difficile d'en faire une évaluation durant cette conjoncture de la pandémie du COVID-19 qui dure encore ⁽³⁾.

Dans une étude récente (Musette, Mohamed Saib , 2017), nous avons tenté de cerner les perspectives selon le progrès de la connaissance scientifique sur le futur du travail et l'environnement de l'entreprise qui devraient être confrontés à trois risques majeurs (i) l'impact du facteur démographique et la migration internationale; (ii) la dynamique de l'économie informelle pèsera de tous son poids non seulement sur l'économie mais aussi le dialogue social; (iii) le progrès des NTIC et de l'innovation devrait donner une nouvelle configuration du travail. Nous présentons brièvement les résultats, sur le troisième risque, avec quatre observations en rapport avec l'économie numérique.

- L'entreprise algérienne est entrée dans la modernité en intégrant le progrès des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). La majorité des entreprises fonctionne avec le courrier électronique (92%) mais seulement 54% disposent d'un site Web. Certes cette entrée est encore timide quand on examine l'intégration de l'innovation. Moins de 30% dispose d'un service « Recherche & Développement », 17% produisent des articles « sous licence » étrangère et moins de 10% font référence à l'exploitation des « brevets »;
- L'évolution du contexte économique national et international au cours des dernières années sous l'effet négatif du marché pétrolier, depuis 2014, impose aux entreprises algériennes des défis managériaux, des contraintes d'innovation et des obligations de compétitivité. Pour adapter leurs entreprises à cette nouvelle situation, les chefs d'entreprises sont appelés à reconstruire leur culture d'entreprise selon une lecture accumulative, perceptive et cognitive des données et informations sur l'avenir de leurs entreprises et l'avenir du travail en tant que création de richesses. La conjoncture du COVID-19 est venue aggraver une situation déjà compliquée. Les pertes enregistrées durant la pandémie restent à évaluer;
- L'avenir de l'entreprise dépend non seulement de la maîtrise des aspects organisationnels pour s'adapter à l'environnement et développer les activités, mais aussi de la modernisation du travail à travers le choix de procédés novateurs et compétitifs. Ce qui nécessite une stratégie de management des compétences. Sur ce registre, on note une prise de conscience des chefs d'entreprises privées algériens de la nécessité de procéder le plus rapidement possible au recrutement des profils technologiques. A cet effet, les profils les plus recherchés sont les « technologues » (54%), mais pour le futur, les « innovateurs » seront les plus recherchés (39%) et les « créateurs » (67%) sont pressentis comme des profils privilégiés;
- A travers ce survol de l'évolution des projections sur la recherche des profils, se dessine aussi une tendance forte à une prise en charge de la question de l'innovation. Face à la concurrence des groupes internationaux dans un système économique mondialisé, les chefs d'entreprises privées algériens sont conscients qu'ils doivent être désormais compétitifs et ils ne pourraient l'être que par le développement de l'innovation;

vation dans le travail ce qui explique l'intérêt qu'ils accordent à la recherche des compétences productrices de technologies. Les profils recherchés par les entreprises sont déficitaires non seulement en Algérie mais un peu partout dans le monde.

3. Compétition mondiale pour l'attraction des compétences

Les compétences nécessaires pour l'avenir des entreprises restent un défi pour l'économie mondiale. Dans le domaine de l'économie numérique, ce sont les profils des filières STEM qui sont les plus recherchés dans les pays industrialisés du Nord. Ces pays disposent, depuis des années, de dispositifs d'attraction des compétences de haut niveau. Cette attraction est déployée par plusieurs stratégies, entre autres : facilités offertes aux investisseurs et aux inventeurs, organisation des concours pour les Startups, rétention des étudiants étrangers inscrits dans les universités et organisation de la mobilité des compétences et des talents. On va s'attarder sur cette dernière stratégie.

- A l'instar des pays de l'Amérique du Nord, l'Union européenne vient de lancer une nouvelle stratégie pour l'attraction des talents (EU, 2021), à la suite de l'échec constaté dans la mise en œuvre de la Carte Bleu européenne.⁽⁴⁾ « The EU is currently losing the global race for talent. Other OECD countries, such as the USA, Canada, and Australia, are attracting more talent from abroad ». L'UE vise aussi l'attraction des compétences et la rétention des étudiants, qui vont plus vers l'Amérique du Nord que vers les pays de l'UE-27. L'une des conclusions de notre dernière étude sur les migrations estudiantines (CREAD, 2017) indique que même la France est devenue un pays de transit : au moins 15% des étudiants algériens envisagent une nouvelle migration, à la fin des études, vers les États Unis ou le Canada. Une étude récente réalisée sur Jeunesse et Mobilité en Algérie (Musette Y. , 2021) apporte l'appréciation des acteurs sur les aspirations des jeunes à la mobilité internationale. Le choix des filières STEM dans le système de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle serait motivé par les possibilités offertes à la mobilité internationale;
- Trois observations découlent de nos études récentes. Comment passer de la fuite des cerveaux à la mobilité des compétences ? L'Algérie, à l'instar des autres pays africains, accuse une perte des compétences

(ingénieurs et médecins), observée en 2016 (CREAD/BIT, 2016). Notre étude sur les diplômés de l'enseignement supérieur sortant de trois universités (CREAD/BIT, 2017) indique qu'un diplômé sur deux manifeste une intention de partir à l'étranger ; pour la plupart, ils proviennent des filières « Sciences et Technologie » et ne sont pas au chômage. Nous avons aussi observé que seulement 22% des étudiants algériens en France envisagent le retour en Algérie, une fois les études achevées (CREAD, 2017);

- Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur, selon les données les plus récentes (ONS, 2019) occupe toujours un niveau très élevé par rapport aux autres niveaux, avec des détenteurs de doctorat observés ces derniers temps. L'ouverture, par le MESRS, de deux Ecoles Nationales Supérieures, l'une en Economie Numérique, et l'autre en Intelligence Artificielle⁽⁵⁾ vient à point nommé pour augmenter l'employabilité des diplômés. Il est aussi intéressant d'observer malgré l'effort des autorités algériennes et en dépit de la crise sanitaire, ils sont 82% des travailleurs qui aspirent à la mobilité internationale (BCG, 2021), certes moins que la Tunisie (92%) mais plus que l'Egypte (68%), supérieur à la moyenne mondiale 50,4%.

4. Nouvelle configuration du marché du travail par l'économie numérique

Le marché du travail, au niveau international, est en pleine configuration par les géants de l'économie numérique qui détiennent, sur leurs plateformes une masse de données sur les consommateurs et les producteurs du monde entier. Trois indicateurs méritent une analyse approfondie : la souveraineté des Etats, l'innovation permanente et la protection des travailleurs. Ces trois indicateurs imposent une nouvelle régulation du marché du travail : les anciennes formes de négociation collective, du travail (salariné et indépendant), des organisations professionnelles (syndicats et organisations patronales... deviennent peu à peu inopérantes.

- *La souveraineté des Etats face aux multinationales*

Le e-commerce n'est plus réservé exclusivement aux pays du Nord. Les activités commerciales en ligne pénètrent dans tous les foyers

du monde sans aucune autorisation préalable des États. La souveraineté numérique a réduit la souveraineté des États (Türk, 2020). Pour l'auteure, « À l'échelle nationale, les États sont les grands perdants : dépendants des outils technologiques, ils peinent à faire respecter leur politique fiscale » face aux GAFAM⁽⁶⁾.

La régulation du marché du travail, notamment du e-commerce international, impose une révision de la législation en vigueur. Notre économie est déjà ébranlée par l'économie informelle, cette fois avec des éléments exogènes, pour la pérennité du système de protection sociale. La monétique, avec le paiement électronique, entraîne deux effets contraires. Elle peut, d'une part, contribuer à lutter contre la finance informelle⁽⁷⁾. D'autre part, notre économie n'est pas à l'abri de la propagation de la crypto-monnaie ou les cryptoactifs, avec ses multiples tentacules. La régulation du numérique est déjà mise en œuvre ailleurs (Toledano, 2017) mais en Algérie, elle reste encore un défi.

- ***Innovation permanente imposée aux employeurs***

Nos entreprises, mises à mal par la crise sanitaire mondiale, peinent encore à rattraper les pertes enregistrées par les différentes formes de confinement. L'économie numérique, avec les nouvelles formes de mise au travail, peut contribuer à accélérer le rythme de la reprise, mais avec plus d'innovations et une plus forte présence sur la toile, qui offre une vitrine exceptionnelle nationale et internationale aux produits nationaux qui doivent être de qualité concurrentielle aux produits d'importation. Le e-commerce a connu un début en Algérie, mais notre pays reste peu ouvert, selon le dernier rapport du commerce international (UNCTAD, 2021).

- ***Protection des travailleurs, salariés de l'informel et indépendants du numérique.***

Par l'adoption d'une nouvelle recommandation l'OIT a clairement fait de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle une de ses priorités d'action (ILO, 2015). Le système de la protection sociale des travailleurs est mis à rude épreuve par la dynamique de l'économie informelle. Le niveau de l'affiliation à l'assurance sociale, obligatoire en

Algérie, a connu un léger recul durant ces dix dernières années. Le taux d'affiliation est passé au-dessus de la barre de 50% selon les données officielles (ONS, 2019).

Ces trois indicateurs, autour de la tripartite (Etat, Employeurs et Travailleurs) convergent vers la nécessité de revoir la régulation du marché du travail, tant au niveau national mais aussi dans nos relations internationales. Notre code du travail, repose sur des textes de loi qui sont largement dépassés. Un projet de révision de ce code a fait l'objet d'une consultation nationale depuis des années, mais le nouveau Code, comprenant 670 articles, retenus en 2018⁽⁸⁾, reste encore en discussion à ce jour.

Conclusion

Pour conclure, cette analyse adopte une option peu commune pour l'observation des effets du numérique sur les transformations du marché du travail : il y a certes des métiers qui vont disparaître et une précarisation plus intense de la main d'œuvre. Ce positionnement est connu. La digitalisation va contribuer certes à la croissance au détriment de l'emploi. Ceci est devenu un fait stylisé. L'option de notre analyse porte sur le marché international du travail. C'est un marché peu régulé et qui fonctionne sans éthique. Cette concurrence pour l'attraction des compétences des filières STEM par les économies dominantes, devenue plus intense, est un risque permanent pour les autres économies.

La capacité de notre économie, de nos entreprises, pour retenir les compétences vitales, produites par notre système d'éducation-formation, pour le développement de l'économie numérique, est soumise à une forte attraction des pays du Nord. La réduction du taux de chômage fait partie des priorités de l'Algérie qui a lancé un vaste chantier de réformes économiques qui permettraient un décollage économique et, par ricochet, la création de postes d'emplois.

La promulgation d'un nouveau code du travail, est devenue indispensable pour intégrer les dispositions relatives à une double transition, de l'informel vers le formel, ainsi que celle relative à la régulation de l'économie numérique ■

Références

1. « Lors de la première révolution industrielle, l'eau et la vapeur ont permis de mécaniser la production. La seconde révolution industrielle a exploité l'énergie électrique pour créer la production de masse. La troisième révolution industrielle s'est appuyée sur l'électronique et les technologies de l'information pour automatiser la production. La quatrième révolution industrielle en est issue : c'est la révolution numérique, née au milieu du siècle dernier. Elle se caractérise par une fusion des technologies qui gomme les frontières entre les sphères physique, numérique et biologique » Klaus Schwab (WEF, 2017). Cf. <https://fr.weforum.org/agenda/2017/10/la-quatrieme-revolution-industrielle-ce-qu-elle-implique-et-comment-y-faire-face/>
2. « Tout travailleur qui exerce en son domicile des activités de production de biens, de services ou de transformation moyennant rémunération, pour le compte d'un ou de plusieurs employeurs, exécute seul ses activités ou avec l'aide des membres de sa famille à l'exclusion de toute main-d'œuvre salariée et se procure lui-même tout ou partie des matières premières et des instruments de travail ou se les fait remettre par l'employeur, à l'exclusion de tout intermédiaire » article 2 du décret N° 97-474 du 8 décembre 1997 fixant le régime spécifique des relations du travail concernant les travailleurs à domicile. (JORADP, 1997).
3. Cf. <https://www.manpowergroup.fr/nouvelle-donne-de-emploi-la-certitude-de-lincertitude/>
4. Cf. Directive of the European parliament and of the Council on the conditions of entry and residence of third-country nationals for the purposes of highly skilled employment, COM/2016/0378 final - 2016/0176. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52016PC0378>.
5. cf. <https://services.mesrs.dz/ensia/ensia-ltr/about-us.html>
6. GAFAM est un acronyme reprenant l'initiale des « géants du net », les plus puissantes multinationales des technologies de l'information et de la communication. Ces lettres font référence aux cinq plus grosses entreprises du secteur : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.
7. Algérie compte atteindre 50% de porteurs de cartes interbancaire d'ici 2024. (APS, 18 Octobre 2021).
8. Cf. <https://www.aps.dz/economie/70752-le-projet-de-code-du-travail-renforce-et-consacre-les-droits-des-travailleurs-et-des-libertes-syndicales>.

Bibliographies

- BCG. (2021). Decoding Global Talent, Onsite and Virtual. Récupéré sur <https://www.bcg.com/publications/2021/virtual-mobility-in-the-global-workforce>
- BIT. (2019). Emploi et questions sociales dans le monde. Genève: BIT. Récupéré sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_670567.pdf

- BIT. (2021). Emplois et questions sociales : le rôle des plateformes numériques dans la transformation du monde du travail. BIT. Genève: BIT. Récupéré sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_823102.pdf
- CREAD. (2017). Migrations estudiantines vers et à partir d'Algérie. Rapport Final de Recherche, CREAD, DHES, Alger.
- CREAD/BIT. (2016). De la fuite des cerveaux à la mobilité des compétences dans les pays de l'UMA ? Alger: CREAD/BIT. Récupéré sur <http://www.cread.dz/index.php/de-la-fuite-des-cerveaux-a-la-mobilite-des-competences-une-vision-du-maghreb/>
- CREAD/BIT. (2017). Insertion des diplômés en Algérie : Etude de trois Universités Bejaia, Biskra et Tlemcen. Alger: CREAD/BIT.
- CUA/OCDE. (2021). Dynamique de développement en Afrique : Transformation digitale et qualité de l'emploi, CUA, Addis. Addis Ababa: OCDE. doi:<https://doi.org/10.1787/cd08eac8-fr>
- Degryse, C. (2016). Digitalisation of the economy and its impact on labour markets. ETUI. ETUI. Récupéré sur <https://www.etui.org/sites/default/files/ver%20%20web%20version%20Working%20Paper%202016%2002-EN%20digitalisation.pdf>
- Dutta, S., & Lanvin, B. (2020). The Network Readiness Report. Récupéré sur: https://networkreadinessindex.org/wp-content/uploads/2020/11/NRI-2020-V8_28-11-2020.pdf
- EU. (2021). Talent Partnership. Récupéré sur https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_21_2921
- ILO. (2015). R204 - Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Genève. Récupéré sur https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::N::P12100_ILO_CODE:R204
- JORADP. (1997). décret no 97-474 du 8 décembre 1997 fixant le régime spécifique des relations du travail concernant les travailleurs à domicile. JORADP, Pp 16-17.
- Musette, M. S. (2012). Jeunes, Emploi et Migration : la génération des « born global ». Rvue SARP no 12, Pp 7-25.
- Musette, Mohamed Saib. (2017). Avenir de l'entreprise, avenir de l'emploi. Alger: CGEA/BIT.
- Musette, Y. (2021). Jeunesse et Mobilité en Algérie. Vienne: ICMPD.
- OIT. (2019). Travailler pour bâtir un avenir meilleur. Genève: OIT. Récupéré sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_662440.pdf

Economie numérique et mobilité des compétences : Vers une nouvelle configuration du marché de travail en Algérie ?

- ONS. (2019). Activité, emploi et chômage. Alger: ONS. Consulté le mars 4, 2020, sur https://www.ons.dz/IMG/pdf/emploi_chom_mai_2019.pdf
- Toledano, J. (2017). Réguler le « numérique » ? Les plateformes numériques ? Ou plutôt adapter les régulations au XXI^{ème} siècle. Récupéré sur <https://www.thedigitalnewdeal.org/wp-content/uploads/2017/06/Fondation-Digital-New-Deal-reguler-le-numerique.pdf>
- Türk, P. (2020). Définition et enjeux de la souveraineté numérique. Récupéré sur <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/276125-definition-et-enjeux-de-la-souverainete-numerique>
- UNCTAD. (2021). Digital Economy Report. Geneva. Récupéré sur https://unctad.org/system/files/official-document/der2021_en.pdf
- WEF. (2018). The future of Jobs. Geneva. Récupéré sur https://www3.weforum.org/docs/WEF_Future_of_Jobs_2018.pdf